



BASSINS CÔTIERS
région de Dol de Bretagne

LES ACTUALITES

DU SAGE DES BASSINS COTIERS DE LA REGION DE DOL DE BRETAGNE

Le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a été validé le 16 octobre 2013. Puis il est entré dans une phase d'instruction administrative préalable à son approbation qui comprend deux étapes : la consultation des collectivités, chambres consulaires et services de l'État qui s'est déroulée du 30 octobre 2013 au 4 mars 2014 et la consultation du public via une enquête publique qui s'est tenue du 28 mai au 29 juin 2015.

L'enquête publique : dernière ligne droite avant l'approbation du SAGE !

L'enquête publique portant sur le projet de SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne s'est déroulée du 28 mai au 29 juin 2015. Elle concernait les 41 communes du périmètre du SAGE.

Pour rappel, un SAGE est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère,...). Il définit des objectifs et des mesures de gestion adaptés aux enjeux et aux problématiques locales afin de mettre en place une gestion cohérente des milieux aquatiques et de favoriser un développement durable des usages.

Le schéma est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'État, ...) réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

En quoi consiste l'enquête publique ?

Avant d'être approuvé par le préfet, un SAGE doit être soumis à une enquête publique comme tout plan et programme susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et devant faire l'objet d'une évaluation environnementale (articles L.122-4 et R.122-17 du code de l'environnement).

L'enquête publique est ouverte par arrêté préfectoral et organisée par le préfet du département. C'est une des phases privilégiées de la concertation au cours de laquelle le public (associations, acteurs économiques ou simple citoyen) est invité à donner son avis sur le projet.

De la source à la mer, chaque citoyen peut se sentir concerné par les enjeux du SAGE et le maintien d'usages tels que : disposer d'une eau potable tout au long de l'année, déguster des produits du terroir et de la mer de qualité, pouvoir pratiquer des activités comme la pêche à pied en Baie du Mont Saint-Michel, pêcher en rivière, se baigner sur l'une des plages du littoral... Toutes ces activités dépendent fortement de la qualité et de la quantité des eaux et des milieux aquatiques.

Le dossier soumis à enquête publique comprend :

1. un **rapport de présentation** qui constitue une synthèse du projet de SAGE.
2. le projet de **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** qui définit les objectifs du SAGE et évalue le coût de leur mise en œuvre.

3. le projet de **Règlement** qui renforce et complète certaines mesures prioritaires du PAGD par des règles.
4. le rapport **d'Évaluation environnementale** qui identifie, décrit et évalue les effets notables que peut avoir la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement.
5. le **rapport de la phase de consultation** qui présente les avis recueillis du 30 octobre 2013 au 4 mars 2014 ainsi que les modifications rédactionnelles apportées au projet par la CLE le 27 janvier 2015.



A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sont transmis à la CLE qui fait la synthèse des avis recueillis et, éventuellement, complète ou modifie le projet de SAGE.

La CLE adopte le projet de SAGE par délibération au quorum des deux tiers. Cette délibération est transmise au préfet du département qui peut faire des modifications sur le projet de SAGE. Dans ce cas, il doit en informer la CLE en expliquant les motifs. Cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour donner son avis.

L'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne est attendu pour le deuxième semestre 2015.

Lancement du site Internet du SAGE et du SBCDol !

Depuis le 13 mai 2015, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et sa structure juridique porteuse, le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol), disposent d'un site Internet accessible aux adresses www.sage-dol.fr ou www.sbcdol.fr.

Cette nouvelle vitrine interactive a pour objectif d'offrir au plus grand nombre, acteurs de l'eau et citoyens, toutes les informations dédiées au projet de SAGE et au SBCDol.

Dès la page d'accueil, une cartographie présente le bassin hydrographique du SAGE, un territoire de 451km² rassemblant 41 communes.

Cette carte dynamique a pour objectif de présenter les actions menées par la CLE et le SBCDol ainsi que de tout partenaire porteur d'actions dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Le site Internet a été mis en ligne peu avant l'ouverture de l'enquête publique du projet de SAGE afin de permettre aux internautes de consulter le dossier soumis à enquête publique. Certaines pages du site restent toutefois à finaliser, notamment les rubriques « les partenaires » et « les actions » en lien avec la cartographie qui seront progressivement complétées en partenariat avec les acteurs de l'eau du territoire.



Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez la cellule d'animation du SAGE :

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne
 Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) – Pépinière d'entreprises *Synergy8* – Parc d'activités Les Rolandières – rue de la Rouelle 35120 DOL DE BRETAGNE Tél : 02.99.80.19.84 - sage_bcdol@yahoo.fr www.sage-dol.fr